

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00168 Numéro SIREN : 518 790 415 Nom ou dénomination : AAD PHENIX II

Ce dépôt a été enregistré le 02/08/2022 sous le numéro de dépôt 12339

AAD PHENIX II

Société par actions simplifiée

29, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021



AAD PHENIX II
Société par actions simplifiée

29, avenue des Peupliers
35510 Cesson-Sévigné

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'associé unique de la société **AAD PHENIX II**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **AAD PHENIX II** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'évaluation et de dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de l'appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier que la note de l'annexe aux comptes annuels donne une information appropriée.
- L'annexe indique la méthode de valorisation et de dépréciation des stocks et des créances. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges, tels que décrits dans la note « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que la note de l'annexe donne une information appropriée.



VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

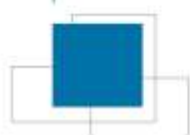
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 7 juin 2022

CFA
Commissaire aux comptes
Arnaud RUDOWSKI



Bilan Actif

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 2021	Exercice N-1
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	12 000		12 000	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 155		2 155	554
Total immobilisations financières	14 155		14 155	554
ACTIF IMMOBILISE	14 155		14 155	554
STOCKS				
Matières premières, approvisionnements	670 334	303 825	366 509	369 946
En cours de production de biens				
En cours de production de services	287 716		287 716	237 740
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks	958 051	303 825	654 226	607 686
CREANCES				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	12 929 154	1 327 305	11 601 849	7 995 089
Autres créances	2 681 320		2 681 320	1 443 930
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des créances	15 610 474	1 327 305	14 283 169	9 439 019
DISPONIBILITES ET DIVERS				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	770 735		770 735	956 223
Total disponibilités et divers	770 735		770 735	956 223
Charges constatées d'avance	87 908		87 908	28 047
ACTIF CIRCULANT	17 427 168	1 631 130	15 796 038	11 030 976
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	17 441 323	1 631 130	15 810 193	11 031 529

Bilan Passif

Rubriques		Exercice N	Exercice N-1
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel Dont versé :	2 805 410	2 805 410	2 805 410
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		280 541	280 541
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau		(1 343 711)	541 019
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		51 512	(1 884 731)
Total situation nette		1 793 751	1 742 240
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		1 793 751	1 742 240
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques		168 314	170 314
Provisions pour charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		168 314	170 314
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		2 098 524	1 511 210
Total dettes financières		2 098 524	1 511 210
DETTES D'EXPLOITATION			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		5 195 194	3 153 852
Dettes fiscales et sociales		3 822 732	3 133 698
Total dettes d'exploitation		9 017 926	6 287 550
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 730 225	1 286 175
Total dettes diverses		2 730 225	1 286 175
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance		1 451	34 041
DETTES		13 848 126	9 118 976
Ecarts de conversion passif			
TOTAL GENERAL		15 810 193	11 031 529

Compte de résultat (partie 1)

Rubriques	France	Export	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	23 382 934	1 041 358	24 424 292	18 766 028
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	23 382 934	1 041 358	24 424 292	18 766 028
Production stockée			49 976	(137 362)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			25 421	11 334
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			1 290 458	1 077 806
Autres produits			213	701
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			25 790 359	19 718 507
CHARGES EXTERNES				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)			331	24
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			720 060	650 303
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(48 203)	27 094
Autres achats et charges externes			13 517 978	9 329 095
Total charges externes			14 190 166	10 006 516
IMPOTS, TAXES ET ASSIMILES			395 409	380 710
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			7 934 781	7 419 743
Charges sociales			2 832 027	2 439 492
Total charges de personnel			10 766 808	9 859 235
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			233 752	887 491
Dotations aux provisions pour risques et charges			15 000	10 000
Total dotations d'exploitation			248 752	897 491
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			28 572	408 659
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			25 629 706	21 552 611
RESULTAT D'EXPLOITATION			160 653	(1 834 104)

Compte de résultat (partie 2)

Rubriques	Exercice N	Exercice N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	160 653	(1 834 104)
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	206	1 622
Autres intérêts et produits assimilés	2 915	2 321
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 121	3 943
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	22	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	22	
RESULTAT FINANCIER	3 100	3 943
RESULTAT COURANT	163 753	(1 830 161)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 952	97 227
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 314	328
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 267	97 555
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	132 507	152 125
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 507	152 125
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(112 241)	(54 570)
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	25 813 747	19 820 005
TOTAL DES CHARGES	25 762 235	21 704 736
BENEFICE ou PERTE	51 512	(1 884 731)

Préambule

Annexe relative aux comptes sociaux de la société AAD PHENIX II arrêtés au 31/12/2021 qui fait apparaître un résultat de 51 512 € et un total de bilan de 15 810 193 €.

Événements significatifs de l'exercice

Cyber-attaque

Le 14 mai 2021, le Groupe STELLIANT a subi une cyber-attaque entraînant l'arrêt de nos serveurs et, par conséquent la coupure de nos accès aux outils de gestion et à nos messageries.

Malgré l'ampleur de l'attaque et grâce aux moyens mis en œuvre, le groupe a réussi à maîtriser la situation et à rétablir ses services dans les jours qui ont suivi ; une réalisation qui a pu se faire grâce à la mobilisation des équipes et à l'engagement de nos clients. Ainsi la continuité des opérations n'a pas été affectée.

Incidences de la crise sanitaire sur les états financiers

Le groupe a continué à opérer dans un contexte de crise sanitaire sans incidence significative sur son activité au cours de l'exercice 2021

Création d'une filiale

Le groupe continue de développer le pôle solution à travers la création d'une filiale au Luxembourg détenue à 100% par AAD PHENIX II.

Il s'agit de la SARL PHENIX BENELUX situé : 1 Rue Longue, 4961 CLEMENCY

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, tel que présenté par le règlement n°2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction des prévisions d'activité de la société et de ses dettes financières nettes.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

2. Créances

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Pour les créances hors groupe, il est utilisé une méthode statistique. La règle pratiquée pour le calcul de la provision est de 50% pour les créances en procédure d'injonction de payer et de 100% pour celles en redressement judiciaire.

Le risque sur les autres créances est quant à lui calculé comme suit :

- Retard de 180 à 270 jours, 10%
- Retard de 270 à 360 jours, 30%
- Retard de 360 à 720 jours, 60%
- Retard de plus de 720 jours, 100%

3. Stocks

Les stocks de matières et approvisionnements sont constitués de consommables et de petit matériel pour nos opérations. Ils sont valorisés en prix de remplacement. Le petit matériel est déprécié selon la règle suivante :

Date d'achat N : dépréciation 0%

Date d'achat N-1 : dépréciation 25%

Date d'achat N-2 : dépréciation 50%

Date d'achat antérieur à N-2 : dépréciation 90%

Les stocks d'en cours de production de services sont évalués en fonction de l'achèvement des chantiers. Ils font l'objet d'une revue à la clôture pour identifier d'éventuelles pertes à terminaison.

4. Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

5. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

6. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Note 1 : Immobilisations

Le tableau de synthèse des immobilisations brutes est le suivant :

Rubriques	Montant début Exercice N	Augmentations	Diminutions	Montant fin Exercice N
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	554	13 761	160	14 155
TOTAL GENERAL	554	13 761	160	14 155

✓ Immobilisations financières

Le total des immobilisations financières se décompose comme suit :

Rubriques	Montant début Exercice N	Augmentations	Diminutions	Montant fin Exercice N
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		12 000		12 000
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	554	1 761	160	2 155
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	554	13 761	160	14 155

Note 2 : Tableau des provisions

✓ Provisions

Le tableau de synthèse des provisions est le suivant :

	Montant début Exercice N	Augmentations	Diminutions	Montant fin Exercice N
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	170 314	15 000	17 000	168 314
Provisions pour dépréciation	1 511 087	233 752	113 709	1 631 130
TOTAL GENERAL	1 681 401	248 752	130 709	1 799 444

✓ Provisions pour risques

	Montant début Exercice N	Augmentations	Diminutions	Montant fin Exercice N
Provisions pour litiges	170 314	15 000	17 000	168 314
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUE	170 314	15 000	17 000	168 314

✓ **Provisions pour dépréciation**

	Montant début Exercice N	Augmentations	Diminutions	Montant fin Exercice N
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur immobilisation de titres mis en équivalence				
Sur immobilisation de titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours	252 186	51 639		303 825
Sur comptes clients	1 258 901	182 113	113 709	1 327 305
Autres provisions dépréciations				
TOTAL DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION	1 511 087	233 752	113 709	1 631 130

Note 3 : Créances

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	2 155		2 155
Clients douteux ou litigieux	124 184	124 184	
Autres créances clients	12 804 970	12 804 970	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	12 657	12 657	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 103 345	1 103 345	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	44 226	44 226	
Groupe et associés (2)	687 496	687 496	
Débiteurs divers	833 595	833 595	
Charges constatées d'avance	87 908	87 908	
Total des créances	15 700 536	15 698 381	2 155
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	0		
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice	0		
(2) Prêts et avances consentis aux associés	0		

Note 4 : Produits à recevoir

Produits à recevoir	Exercice N	Exercice N-1
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 731 847	47 037
Autres créances	136 501	156 699
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 868 348	203 736

Note 5 : Charges et produits constatés d'avance

✓ Charges constatées d'avance

Nature des charges	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation :	87 908	28 047
Charges financières :		
Charges exceptionnelles :		
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	87 908	28 047

✓ Produits constatés d'avance

Nature des charges	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation :	1 451	34 041
Produits financiers :		
Produits exceptionnels :		
TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 451	34 041

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Note 6 : Capitaux propres

Le capital social est composé au 31/12/2021 de 611 744 611 744 actions de 4.585921€ de nominal chacune.

✓ Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	A la clôture	Créés pendant l'exercice	Remboursés		
Actions ordinaires	611 744			611 744	4,59
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	611 744			611 744	4,59

✓ Variation des capitaux propres

	Montant début Exercice N	Augmentation de capital	Diminution de capital	Affectation résultat N-1	Résultat N	Montant fin Exercice N
Capital en nombre d'actions	611 744					611 744
Valeur nominale	4,59					4,59
Capital social ou individuel	2 805 410					2 805 410
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...						
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	280 541					280 541
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves						
Report à nouveau	541 019			(1 884 731)		(1 343 711)
Résultat de l'exercice	(1 884 731)			1 884 731	51 512	51 512
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées						
Dividendes versés						
Total capitaux propres	1 742 240				51 512	1 793 751

Note 7 : Dettes

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maximum (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + d'un an (1)				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 195 194	5 195 194		
Personnel et comptes rattachés	1 211 028	1 211 028		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	756 636	756 636		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	1 704 003	1 704 003		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	151 065	151 065		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 098 524	2 098 524		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations des pensions de titres)	2 730 225	2 730 225		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 451	1 451		
TOTAUX	13 848 126	13 848 126		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	0			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés personnes physiques	0			

Note 8 : Charges à payer

Charges à payer	Exercice N	Exercice N-1
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 983 036	1 679 203
Dettes fiscales et sociales	1 095 419	1 029 007
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 292	12 037
TOTAL	3 080 746	2 720 247

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Note 9 : Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Production vendue de services	24 424 292	18 766 028
Total	24 424 292	18 766 028

Détail du chiffre d'affaires par zones géographiques	Exercice N
France	23 382 934
Export	1 041 358
Total	24 424 292

Note 10 : Résultat d'exploitation

	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL RESULTAT D'EXPLOITATION	160 653	(1 834 104)

Note 11 : Résultat financier

	Exercice N	Exercice N-1
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	206	1 622
Autres intérêts et produits assimilés	2 915	2 321
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3 121	3 943
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	22	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	22	
RESULTAT FINANCIER	3 100	3 943

Note 12 : Résultat exceptionnel

	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 952	97 227
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 314	328
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	20 267	97 555

Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	132 507	152 125
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	132 507	152 125

RESULTAT EXCEPTIONNEL	(112 241)	(54 570)
------------------------------	------------------	-----------------

Note 13 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net Exercice N
Résultat courant	163 753		163 753
Résultat exceptionnel	(112 241)		(112 241)
Participation des salariés			

Note 14 : Engagement hors bilan

Catégorie d'engagement	Provisionné	Non Provisionné
Engagements Retraite		235 796
Médailles du travail		

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 235 796 € charges sociales incluses de 45%. La convention collective applicable retenue pour le calcul est la convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés.

Les paramètres du calcul de la provision des indemnités de départ à la retraite sont les suivants :

Départ à la retraite à l'initiative du salarié	62 et 67 ans
Taux d'actualisation	0.96 %
Taux de revalorisation des salaires des cadres	1.10 %
Taux de revalorisation des salaires des non-cadres	1.00%

AUTRES INFORMATIONS

Note 15 : Identité de la société mère consolidant des comptes de la société

SAS Stellant
37 Rue de la Victoire
75009 Paris
SIREN 820 803 484

Note 16 : Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2019, la société est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe STELLIANT.

L'application de la convention d'intégration fiscale permet de calculer les charges d'impôt pour les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

Note 17 : Effectif

Catégories	Exercice N	Exercice N-1
Cadres	58	60
Employés et techniciens	82	51
Total	260	239

Note 18 : Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Quote-part du capital détenue	Valeur Nette des titres détenus	Prêts et avances consentis	CA HT du dernier exercice clos	Résultat dernier exercice clos	Dividendes perçus
PHENIX BENELUX S.à r.l.	12 000	100 %	12 000			(37 457)	

AAD PHENIX II
Société par actions simplifiée au capital de 2.805.410 €
Siège social : 29 avenue des Peupliers – 35510 Cesson-Sévigné
518 790 415 RCS Rennes

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE LA
SOCIETE EN DATE DU 23 JUIN 2022**

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation des résultats de l'exercice

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé, se traduisant par un bénéfice d'un montant de 51.512 euros au compte « report à nouveau » qui s'élèvera donc à (1.292.199) euros.

(...)



Le Président

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE L'APPROBATION DES
COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

Cher Associé,

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, d'une part afin de vous exposer la situation et l'activité de la société AAD PHENIX II (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement ; d'autre part, pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 - PERSPECTIVES D'AVENIR**

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société

Le 14 mai 2021, le Groupe STELLIANT a subi une cyber-attaque entraînant l'arrêt de nos serveurs et, par conséquent la coupure de nos accès aux outils de gestion et à nos messageries.

Malgré l'ampleur de l'attaque et grâce aux moyens mis en œuvre, le groupe a réussi à maîtriser la situation et à rétablir ses services dans les jours qui ont suivi ; une réalisation qui a pu se faire grâce à la mobilisation des équipes et à l'engagement de nos clients. Ainsi la continuité des opérations n'a pas été affectée.

Le Groupe STELLIANT a continué à opérer dans un contexte de crise sanitaire sans incidence significative sur son activité au cours de l'exercice 2021.

Au cours de l'exercice 2021, la Société a créé la société PHENIX BENELUX.

1.2 Endettement de la Société

Au 31 décembre 2021, la Société n'avait pas d'Emprunt en-cours auprès d'établissement de crédit.

1.3 Trésorerie disponible

Au 31 décembre 2021, la trésorerie de la Société disponible était de 770.735 €.

1.4 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées

Le résultat d'exploitation a augmenté de 1.994.757 € pour un chiffre d'affaires en hausse de 30 %.

1.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous espérons améliorer le chiffre d'affaires et notre résultat d'exploitation.

1.6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard aux articles L.232-1 et R.225-102 du Code de Commerce, je vous informe que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

3. INFORMATIONS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.1 Sociétés contrôlées

La Société contrôle actuellement la société suivante :

- PHENIX BENELUX

3.2 Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle.

La filiale exerce dans la branche d'activité solution.

PHENIX BENELUX (détenue à 100%)

Il s'agit du premier exercice de cette société.

L'exercice se solde par une perte nette de (37.518) €.

3.3 Prise de participation ou prises de contrôle

Au cours de l'exercice 2021 :

o La Société a créé la société PHENIX BENELUX.

3.4 Cessions de participation

Au cours de l'exercice, la Société n'a cédé aucune participation.

3.5 Actions d'autocontrôle

La Société ne possède aucune action d'autocontrôle.

3.6 Participations réciproques

Conformément aux dispositions de l'article R233-19 alinéas 1 et 2 du code de commerce, il n'y a pas eu lieu à des régularisations de participations croisées.

3.7 Participation des salariés au capital social au 31 décembre 2021

Dans la mesure où la Société fait partie du périmètre de consolidation duquel STELLIANT est la société consolidante, et que cette dernière a mis en place un dispositif d'épargne salariale dont peut bénéficier l'ensemble des salariés du groupe, conformément à l'alinéa 3 de l'article L.225-129-6 du code de commerce, la Société est dispensée de l'obligation périodique de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés.

4. **COMPTES CONSOLIDES :**

Je vous rappelle que la Société ne remplit pas les conditions fixées par l'article L. 233-16 du code de commerce pour l'établissement de comptes consolidés.

5. **CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :**

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, le commissaire aux comptes ou, s'il n'en a pas été désigné, le président doit présenter un rapport sur les conventions, autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, intervenues directement ou par personne interposée entre la société et son président, l'un de ses dirigeants ou l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, lorsque la société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la société et son dirigeant.

En conséquence, je vous informe qu'une nouvelle convention a été conclue entre la Société et son président, ou l'un de ses dirigeants ou de ses actionnaires, au cours de l'exercice écoulé :

- Convention de prestations de services avec la société STELLIANT applicable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Le montant des prestations facturées au cours de l'exercice par STELLIANT, s'élève à 261.444,11 €.

6. REGLES DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vos commissaires aux comptes relatent, dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de leur mission.

7. DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

La décomposition à la clôture de l'exercice 2021, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, en application des articles L441-6-1 et D441-6 du Code de commerce est la suivante pour la Société :

		Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :					
		Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	(A) Tranches de retard de paiement						
Nombres de factures concernées		-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées (TTC)		802 470,00	950 626,00	320 437,00	75 537,00	1 033 904,00	2 380 504,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)		5,70	6,75	2,28	0,54	7,35	16,92
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
	Nombre de factures exclues						
	Montant total des factures exclues (TTC)						
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							

La décomposition à la clôture de l'exercice 2021, du solde des factures clients par date d'échéance, en application des articles L441-6-1 et D441-6 du Code de commerce est la suivante pour la Société :

		Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :					
		Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
		0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
	(A) Tranches de retard de paiement						
Nombres de factures concernées		-	-	-	-	-	-
Montant total des factures concernées (TTC)		2 411 388,00	1 367 156,00	901 146,00	538 608,00	3 498 460,00	6 305 370,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)							
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)		8,50	4,82	3,18	1,90	12,33	22,23
	(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
	Nombre de factures exclues						
	Montant total des factures exclues (TTC)						
	(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement							

8. PLAN D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Il n'y a pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions en vigueur dans la Société.

9. ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Au cours de l'exercice, la Société n'a effectué aucune attribution d'actions gratuites.

10. EXAMEN DES COMPTES ET AFFECTATION DU RESULTAT

10.1 Examen des comptes et résultats de la Société

Les comptes annuels détaillés ci-après ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'exercice clos au 31 décembre 2021 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes s'élevant à 24.424.292 euros contre 18.766.028 euros pour l'exercice précédent.

Total des produits d'exploitation : 25.790.359 euros contre 19.718.507 euros pour l'exercice précédent.

Total des charges d'exploitation : 25.629.706 euros contre 21.552.611 euros pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat d'exploitation de : 160.653 euros contre (1.834.104) euros pour l'exercice précédent

Total des produits financiers : 3.121 euros contre 3.943 euros pour l'exercice précédent

Total des charges financières : 22 euros contre 0 euro pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat financier de : 3.100 euros contre 3.943 euros pour l'exercice précédent
- ✓ Le résultat courant avant impôt s'établit donc à 163.753 euros contre (1.830.161) euros pour l'exercice précédent

Total des produits exceptionnels : 20.267 euros contre 97.555 euros pour l'exercice précédent

Total des charges exceptionnelles : 132.507 euros contre 152.125 euros pour l'exercice précédent

- ✓ D'où un résultat exceptionnel de : (112.241) euros contre (54.570) euros pour l'exercice précédent

En conséquence, après prise en compte du résultat exceptionnel, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 se soldent par un bénéfice net de 51.512 euros contre (1.884.731) euros pour l'exercice précédent.

10.2 Proposition d'affectation du résultat

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître un bénéfice d'un montant de 51.512 € que nous vous proposons d'affecter au compte « report à nouveau » qui passerait ainsi de (1.343.711) € à (1.292.199) €.

Par ailleurs, je vous informe que la Société a engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées au 4 de l'article 39 du code général des impôts, d'un montant de 20.416 euros.

En outre, je vous rappelle, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

10.3 Observations du Comité d'entreprise

Le Comité d'entreprise n'a émis à ce jour aucune observation.

11. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX :

Je vous rappelle qu'aucun mandat de président, directeur général, Commissaire aux comptes ne vient à expiration.

Je vous invite à approuver les résolutions qui vous sont soumises.

**LE PRESIDENT,
STELLIANT représenté par Christophe Arrebolle**

